



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 10 octobre 2022

Membres en exercice :	70
Présents :	49
Pouvoirs	7
Votants :	53
Absents :	17
dont représentés	3

Date de convocation :  
Le 04 octobre 2022

Secrétaire de séance :  
Mme LAIGRE Agnès

Acte publié le :  
17 octobre 2022

Le lundi 10 octobre 2022, à vingt heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au centre socio-culturel à GACÉ, sous la présidence de Monsieur GOURDEL Sébastien, Président.

#### Étaient présents :

GOURDEL Sébastien	ROUTIER Isabelle	GRESSANT Martine	ROSE Gérard	LAIGRE Agnès
GRESSANT Matthias	BIGOT Philippe	COUGÉ Huguette	TANGUY Gérard	PINHO Jeremias
FEREY Yvette	GRIMBERT Jean	ROMAIN Guy	LIARD Marie-Christine	PREEL Gérard
HAUTON Charles	AMESLANT Patrick	DUVALDESTIN Didier	BUREL Gérard	RAVASSE François
LURSON Patrick	ROBIN Jean-Marie	BIGNON Christophe	TABARD Marie-France	ROBILLARD Denis
CHRETIEN Bernard	LAMPERIERE Émile	COLETTE Thérèse	LE CALLONNEC Barbara	TIRARD Philippe
SOREL Patrick	LANGLOIS Arnaud	ROLAND Régis	COTREL LASSAUSSAYE Daniel	FEREY Philippe
VANDAMME Liliane	BATREL Serge	LE FLOHIC Jean-Yves	BELLETTTE Alexandra	PILLIARD Florence
CAPLET Xavier	BRASSEUR Nicole	TURPIN Christiane	LOISEL NICOLEAU Chantal	GOURIO Alain
LANGLOIS Paul	STALLEGGER Pascale	DENIS Marie-Laure	BOUNAB Karim	

#### Pouvoirs :

M. TOUCHAIN Philippe a donné pouvoir à M. ROMAIN Guy, Mme TRINITE Monique a donné pouvoir à M. TIRARD Philippe, M. DIF Stéphane a donné pouvoir à M. GRIMBERT Jean, M. OLIVIER Annie a donné pouvoir à M. BATREL Serge, M. BIGOT Michel a donné pouvoir à Mme LIARD Marie-Christine, Mme HERVIEU Janine a donné pouvoir à Mme ROUTIER Isabelle, Mme TASSUS Marie a donné pouvoir à M. GOURDEL Sébastien.

#### Étaient absents et excusés :

Mme BONETTA Sylvie est représentée par M. SOREL Patrick, Mme NOGUES Nelly est représentée par M. Tirard Philippe, M. LAIGRE Thierry est représenté par Mme Turpin Christiane, M FERET Jean-Pierre, M. LAMPERIERE Alain, M. COUPE Jean-Luc, Mme MORIN Amélie, Mme NOËL Isabelle, M. LAIGRE Jean-Claude, M. COUSIN Michel, M. BISSON François, M. ALLAIN André, M. LELOUVIER Vincent, Mme BEAUDOIN Isabelle, M. HOORELBEKE Dominique, M. LECACHÉ Stéphane, M. WILLOT Guy.

#### ORDRE DU JOUR

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable du Bureau

■ **Adopte** l'ordre du jour du conseil communautaire en date du 10 octobre 2022 ainsi qu'il suit :

- 1- Décision modificative N°2 Budget principal
- 2- RPQS du spanc
- 3- Création de poste
- 4- Contrat de territoire
- 5- Convention des conseillers communaux
- 6- Chemins de randonnées

**1- Décision modificative N°2 Budget principal**

Il s'agit principalement d'écritures d'ordre pour des opérations d'amortissement.

La dépense de 150 000€ en investissement correspond à de la voirie. En effet l'ouvrage de Crouttes a un coût supérieur aux prévisions, et lors de l'élaboration budgétaire, il y avait un engagement de 470 000€ de reste à charge. Hors des fonds de concours pour environ 100 000 € seront à percevoir par la CDC. Des voiries ayant soufferts à cause de la météo, il est proposé de prévoir une somme pour les réparations

**20221010-01 – décision modificative N°2 budget principal**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président  
Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu l'avis du bureau  
Vu l'avis de la commission des finances

Considérant la proposition de décision modificative suivante

<b>Section d'investissement</b>					
Chap	Article		Fonction	Libellé	DM N°2
<b>D</b>					
040	139141	o		Communes membres du GFP	41 571,27
040	13917	o		Budget communautaire et fonds structurels	6 342,76
<b>21</b>	<b>2184</b>	R		<b>Mobilier</b>	<b>2 000,00</b>
<b>21</b>	<b>2188</b>	R		<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>887,37</b>
<b>23</b>	<b>2315</b>	R		<b>Installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>150 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>					200 801,40 €
<b>R</b>					
021	021	o		Virement de la section de fonctionnement	2 309,70
040	28132	o		Immeubles de rapport	2 504,09
040	28135	o		Installations générales, agencements, aménagements des constructions	186,62
040	28151	o		Réseaux de voirie	3 843,97
040	28182	o		Matériel de transport	1 431,05
040	28183	o		Matériel de bureau et informatique	37 638,60
16	1641	R		<b>Emprunts en euros</b>	<b>152 887,37</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>					200 801,40 €
<b>Section de fonctionnement</b>					
Chap	Article		Fonction	Libellé	DM N°2
<b>D</b>					
23		o		Virement à la section d'investissement	2 309,70
42		o		Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	45 604,33
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>					47 914,03 €
<b>R</b>					
042		o		Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de rés	47 914,03
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>					47 914,03 €

**Décide de**

d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal

d'autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

## **2- RPQS du spanc**

Monsieur Christophe BIGNON, Vice-président de la commission transition environnementale, SPANC et gestion des milieux aquatique et prévention des inondations, souhaite que les habitants à visiter pour l'assainissement non collectif, annoncent leur absence.

Pour une vente, déplacement systématique de la CDC.  
500 contrôles peuvent être faits annuellement.

**Cf annexe 1**

### **20221010-02 – RPQS 2021 du SPANC**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Vice-Président  
Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu l'avis du bureau  
Vu la présentation du RPQS su SPANC

**Décide :**

- d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SPANC pour l'exercice 2021
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération

## **3- Création de poste**

### **20221010-03 –Création de poste de chargée de mission transition environnementale**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président  
Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu l'avis du bureau

Considérant que, en 2021, il avait été décidé de recruter une ambassadrice du tri en contrat PEC afin de sensibiliser la population au tri.

Considérant qu'elle devait mener une politique de communication de proximité.

- En direction d'un public divers : entreprises, particuliers, écoles, centres de loisirs, etc.
- Avec des méthodes de communication variées : - Animation de stand, gestion d'une permanence téléphonique, visite de centre de tri, porte à porte, organisation et participation à des réunions publiques...
- La réalisation d'outils : des guides de tri, des courriers, des tracts,...
- Gérer la mise en place de composteur,
- Parallèlement à son rôle d'information, l'ambassadeur du tri contrôle la qualité de la collecte des déchets, afin de déceler les dysfonctionnements et les corriger.

Considérant que la personne recrutée a certes réalisée de la sensibilisation, mais avait pour ambition de travailler en déchetterie.

Considérant qu'elle a réalisé 56 animations scolaires, extra-scolaires et grand public sur le tri et la réduction des déchets de septembre 2021 à juillet 2022.

Considérant qu'afin d'avancer, le choix a été fait de ne pas poursuivre avec l'agent.

Considérant que dans un souci de réorganisation et d'optimisation il est proposé de recruter une personne pour sensibiliser au tri, mais aussi aux économies d'énergies, à l'environnement...

**Décide :**

de valider la création d'un poste de chargée de mission transition environnementale en qualité de rédacteur contractuel relevant de la catégorie hiérarchique B pour une durée déterminée de 3 ans.

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

#### **4- Contrat de territoire**

La région Normandie souhaite lancer la nouvelle contractualisation avec les territoires.

Plusieurs éléments sont à considérer

- Contractualisation à l'échelle de la CDCVAM
- Cdcvam se retrouve dans les EPCI (ruraux) à potentiel fiscal élevé ce qui induit des taux d'intervention de 10 à 35% contre 20 à 50% pour les autres.

#### **LES PROJETS ELIGIBLES**

L'ensemble des projets répondant aux compétences et priorités régionales, notamment celles relatives :

- Au développement économique et l'aménagement de l'espace,
- A la réhabilitation de friches,
- Au développement des pôles de santé,
- A la revitalisation des centres bourgs et centres villes,
- Aux pôles multimodaux de transports et aux mobilités actives,
- Aux équipements sportifs, culturels, touristiques,
- Aux logements spécifiques à destination des jeunes salariés, des apprentis et des saisonniers,
- A la rénovation urbaine des quartiers « politique de la ville » (hors ANRU couvert par des conventions dédiées).

#### **LES PROJETS STRUCTURANTS**

- Projet de rayonnement supra communal, voire intercommunal ou régional participant à l'attractivité du territoire en termes d'emploi, de synergies, de réponse aux besoins et d'image
- Et répondant aux orientations régionales prioritaires  
Et s'inscrivant en déclinaison d'une stratégie globale de revitalisation, d'un projet de territoire, d'un schéma sectoriel a minima intercommunal, ou encore en cohérence avec le contrat opérationnel de mobilité EPCI/Région ; Pour les services à la population, cohérence avec les SDAASP  
Innovant et/ou ambitieux pour le territoire où il rayonne

#### **Débat contrat de territoire 2022-2027**

- Le précédent contrat avec la région avait été contractualisé au niveau du P2AO, prolongé suite au covid et avait une revoyure.
- Le nouveau contrat avec la région privilégiera les projets en lien avec les compétences régionales, les projets structurants et cohérents avec le SDAASP.
- Les projets de la CDCVAM sont déjà inscrits dans le PPI. Même si le nouveau contrat sera signé au niveau des epci, il est proposé de s'appuyer sur l'ingénierie du P2AO.
- La région a revu ses modalités d'intervention, avec le souhait d'aider les territoire ruraux et disposant de peu de ressources.
- Cependant, le classement régional fait que la CDCVAM est considéré comme un territoire à fort potentiel fiscal.
- Ce qui veut dire que les taux d'intervention seront inférieurs sur le territoire. Cela peut également avoir un impact sur les dispositifs comme l'OCM, où l'abondement de la région sera réduit. Nous sommes dans l'attente de plus d'éléments.
- Il est important de faire un point sur les projets en cours et qui pourront être intégré au futur contrat.

#### **5- Convention des conseillers communaux**

Objectif de la convention : connaissance de l'intercommunalité de ses actions et de ses projets.

- 1 fois par an
- Pour tous les conseillers municipaux + des institutionnels (département, région, état)

Déroulement envisagé :

- 9h accueil
- 9h30 – 11h00 Quiz sous format numérique sur l'intercommunalité. Puis présentation du rapport d'activité et l'avancement du projet de territoire.
- 11h00 – 14h00 : tour des services et convivialité autour d'un « repas debout ».
- -14h00 – 16h00 : Concertation autour du sujet des déchets (30 minutes de présentation du diagnostic par le cabinet Elcimai. Puis débat / table ronde avec animation smartphone ou autre).

## 6- Chemins de randonnées

Dans le cadre de la compétence tourisme et plus particulièrement concernant les chemins de randonnées, la commission a commencé un travail de sélection des chemins premiums, mais également ceux à améliorer ou à sortir de la compétence.

- Il est proposé de faire un point de situation sur l'avancement de ce dossier.

## RAPPEL DES DEMARCHES ENGAGEES :

### - Audit des chemins de randonnée selon référentiel CD61

Topoguide	Pratiquabilité	Intérêt patrimonial et paysagé	Equipement et mise en Tourisme	Accessibilité au handicap moteur	TOTAL	Note / 20	Distance	Variant	Dont hors CDC	Recommandation	Moyenne pondérée	
Le Merlerault	C01	Clairfeuille	3	12	14	NON	29	9,67	8,8		Conservé	9,33
Le Merlerault	C02	La Chambre	8	14	14	NON	36	12,00	8,5		Conservé	12,00
Le Merlerault	C03	Montmarcé	8	10	17	NON	35	11,67	10,3	6	Conservé	10,50
Le Merlerault	C04	Bilsac	9	9	14	NON	32	10,67	6,8		Balade Famille + Vélo	9,83
Le Merlerault	C05	Les Terres Noires	9	10	10	NON	29	9,67	9,3		Conservé	9,67
Le Merlerault	C06	La Grande Bruyère	14	14	10	NON	38	12,67	10,6	4	Conservé	13,33
Le Merlerault	C07	Le Dolmen	8	16	10	NON	34	11,33	8,6	0,9	Conservé	12,33
Le Merlerault	C08	Saint-Germain	13	13	7	NON	33	11,00	7,4		Balade Famille + Vélo	12,00
Le Merlerault	C09	Razibus	9	14	4	NON	27	9,00	7,8		Supprimé	10,67
Le Merlerault	C10	La Maure	10	16	7	NON	33	11,00	11,8		Balade Vélo	12,50
Le Merlerault	C11	La source de la Touques	7	10	7	NON	24	8,00	3,8		Supprimé	8,50
Le Merlerault	C12	Le Pont à lunettes	5	6	9	NON	20	6,67	3,8		?	6,17
Pays de Courtomer		Le Tourniquet	9	12	4	NON	25	8,33	5,6		Balade Vélo	9,67

### BILAN SECTEUR SUD :

- 6 chemins conservés
- 1 dilemme
- 4 voies douces créées (Balades Famille et/ou Vélo)
- 2 chemins abandonnés

Topoguide	Pratiquabilité	Intérêt patrimonial et paysagé	Equipement et mise en Tourisme	Accessibilité au handicap moteur	TOTAL	Note / 20	Distance	Variant	Dont hors CDC	Recommandation	Moyenne pondérée	
Région de Gacé	C01	La Fangeaie	11	14	13	NON	38	12,67	6,5		?	12,83
Région de Gacé	C02	Saint-Léonard	15	16	12	NON	43	14,33	7		Conservé	15,00
Région de Gacé	C03	La Veronnière	17	18	14	NON	49	16,33	7,5		Premium	17,00
Région de Gacé	C04	Saint-Evrout	11	15	9	NON	35	11,67	6,5	9,9	Conservé	12,67
Région de Gacé	C05	Les Chambruns	5	14	8	NON	27	9,00	9		?	10,00
Région de Gacé	C06	Les sources de la Vie	15	17	5	NON	37	12,33	6,5		?	14,33
Région de Gacé	C07	La Gorgerie	15	17	5	NON	37	12,33	8,5		Premium	14,33
Région de Gacé	C08	Les bois de Sainte-Croix	15	14	5	NON	34	11,33	8,5	2,8	Conservé	12,83
Région de Gacé	C09	La Bassière	15	17	5	NON	37	12,33	8,5		Conservé	14,33
Région de Gacé	C10	Les Buttes de Chaumont	8	14	5	NON	27	9,00	12	9,5	?	10,50
Région de Gacé	C11	La Chupinière	18	3	2	NON	23	7,67	2,6		?	7,83
Région de Gacé	C12	De la source au chemin de	17	7	6	NON	30	10,00	6,4	7,4	Conservé	10,17
Région de Gacé	C13	La Tournière	8	17	8	NON	33	11,00	9		?	12,50
Région de Gacé	C14	Le Val Suzanne	9	16	8	NON	33	11,00	6		?	12,33
Région de Gacé	C15	Le Feugeret	8	8	6	NON	22	7,33	4,6		Supprimé	7,67
Région de Gacé	C16	La vallée du Guiel	12	8	8	NON	28	9,33	5,4		Balade Famille	9,33
Région de Gacé	C17	Beaufay	14	10	8	NON	32	10,67	3,2		Balade Famille	11,00
Région de Gacé	C18	La fontaine bouillante	13	14	7	NON	34	11,33	6	4	Conservé	12,50

### BILAN SECTEUR CENTRE :

- 8 chemins conservés dont 2 PREMIUM
- 7 dilemmes
- 2 voies douces créées (Balades Famille)
- 1 chemin abandonné

Topoguide			Pratiquabilité	Intérêt patrimonial et paysagé	Equipement et mise en Tourisme	Accessibilité au handicap moteur	TOTAL	Note / 20	Distance	Variant	Dont hors CDC	Recommandation	Moyenne pondérée
Pays du camembert	C01	Les chemins buissonniers	19	15	15	NON	49	16,33	4			Premium	16,33
Pays du camembert	C02	Les Genevrais	17	15	15	NON	47	15,67	5			Conservé	15,67
Pays du camembert	C03	Les Bruyères	11	17	16	NON	44	14,67	14			Conservé	14,83
Pays du camembert	C04	Pont-de-Vie	9	17	15	NON	41	13,67	12			Conservé	14,00
Pays du camembert	C05	Les calvaires	17	15	15	NON	47	15,67	10		4,2	Conservé	15,67
Pays du camembert	C06	Vimer	13	17	17	NON	47	15,67	16			Premium	15,67
Pays du camembert	C07	L'église millénaire et la croix	15	17	14	NON	46	15,33	25		12	Premium	15,83
Pays du camembert	C08	Au pays du camembert	11	17	17	NON	45	15,00	17,5			Premium	15,00
Pays du camembert	C09	En pays de Crouttes	15	17	12	NON	44	14,67	9,5			Conservé	15,50
Pays du camembert	C10	La vallée de la Monne	15	12	6	NON	33	11,00	7,5			Conservé	12,00
Pays du camembert	C11	La boucle du Ronceray	9	14	6	NON	29	9,67	6			Conservé	11,00
Pays du camembert	C12	La vallée de la Vie	9	17	4	NON	30	10,00	14,5			Conservé	12,17
Pays du camembert	C13	Au pays des Villages	15	16	8	NON	39	13,00	6			Conservé	14,33
Pays du camembert	C14	De la Bruyère au Fort	17	12	8	NON	37	12,33	10			Conservé	13,00
Pays du camembert	C15	Le chemin des sages	17	15	8	NON	40	13,33	6			Conservé	14,50
Pays du camembert	C16	La motte féodale	17	14	11	NON	42	14,00	6			Conservé	14,50
Pays du camembert	C17	Les Hauts d'Orville	13	17	9	NON	39	13,00	18	16,5/14,5		Conservé	14,33
Pays du camembert	C18	Du Grand Village Au Paradis	15	15	9	NON	39	13,00	14	10/9		Conservé	14,00

### BILAN SECTEUR NORD :

- 18 chemins conservés dont 4 PREMIUM

#### Bilan des travaux de la commission :

- 32 chemins de randonnée conservés (316 km)
- 8 chemins restés en « dilemme » à trancher ultérieurement (55,4 km)
- 6 voies douces créées (40,2 km)
- 3 chemins abandonnés (16,2 km)

#### Propositions de la commission :

- Identification de 8 chemins « PREMIUM » dont :
  - 6 identifiés
  - 2 restant à identifier sur le secteur SUD
- Rappel caractéristiques d'un « PREMIUM »
  - Mise en place d'un panneau RIS (information au départ du chemin)
  - Qualité de l'entretien (2 passages) et du balisage (coopération avec associations de marcheurs)
  - Aménagements (stationnement, pique-nique, repos)
  - Sentier d'interprétation
  - Numérisation
- Rappel projet « PREMIUM »
  - A l'échelle du P2AO (mobilier identique, harmonisation des dénominations, mutualisation du numérique, ...)
  - Financement LEADER à 80% plafonné à 90 000 €

### ANNEXES :

- Cartographie chemins de randonnée CD61 (incomplet)
- Synthèses audits CD61
- Topoguides disponibles
- Mise à jour des chemins communautaires
  - Lancement d'un Appel à Manifestation auprès des communes. Date limite de retour : 31 octobre 2022
  - Examen des propositions et arrêt d'une proposition d'annexe : 21 novembre 2022
  - Vote de l'annexe en Conseil Communautaire : 12 décembre 2022
  - Critères retenus (base référentiel qualité CD61) :

- **Praticabilité du circuit (20 points)**

- % de goudron (hors agglomération) de 0 point (> 30% de goudron - éliminatoire) à 5 points (0% de goudron)
- Emprunt d'une route circulante (> 500 véhicules jour) de -1 point (traversée dangereuse de + 500 m) à 5 points (traversée inférieure à 100 m)
- Configuration du circuit, de 0 point (linéaire) ou 2 points (boucle)
- Passages difficiles à pratiquer de -1 point (dangereux) à 5 points (praticable toute l'année)
- Entretien du circuit de 0 point (non entretenu) à 2 points (très bien entretenu)
- Nuisances / Points noirs : - 5 points si présence de décharge sauvage, passage à proximité d'animaux de ferme sans protection, passages impossibles, barricadés
- État du balisage ou de la signalétique, de 0 point (Inexistant) à 3 points (efficace et pertinent)

- **Intérêt patrimonial et paysager (20 points)**

- Patrimoine bâti historique (château, église, moulin, ...) de 0 point (aucun élément) à 4 points (présence d'élément mis en valeur)
- Petit patrimoine (puit, lavoir, fontaine, ...) de 0 point (absence d'élément) à 3 points (présence d'élément mis en valeur)
- Patrimoine naturel (étang, rivière, lac, cascade, arbre remarquable, ...) de 0 points (absence d'élément) à 5 points (présence d'élément mis en valeur)
- Paysages et/ou points de vue de 0 point (aucun élément) à 4 points (3 éléments ou plus)
- Activité de loisirs à proximité gratuite ou payante de 0 point (à plus d'1 km) à 4 points (sur le circuit 500m max.)

- **Équipements et mise en tourisme (20 points)**

- Départ identifié (RIS – relais information service, lame, parking...), 0 point (absence) ou 2 points
- Espace pique-nique sur le circuit (tables, halte randonneurs), 0 point (non) ou 2 points (oui)
- Services de proximité (toilettes, point d'eau), 0 point (non) ou 2 points (oui)
- Point info à proximité à moins de 2km (OT, SI, panneaux d'information...), 0 point (non) ou 2 points (oui)
- Thématique circuit (ex : ENS – Espace Naturel Sensible), 0 point (non) ou 3 points (oui)
- Hébergements de 0 point (à plus de 1 km) à 3 points (sur l'itinéraire, 500 m max.)
- Restauration (restaurant, bar, brasserie...) et commerces (boulangerie, épicerie) de 0 point (à plus de 1 km) à 3 points (sur l'itinéraire, 500 m max.)
- Outil de valorisation (fiche, carte ou guide papier ou numérique) de -1 point (aucun, incomplet ou pas à jour) à 3 points (supports papier et numérique à jour)
- BONUS : Visite guidée / animation / Greeters de 0 point (non) ou 3 points (oui)

- Les circuits sur plusieurs communes sont à privilégier
- Des critères pourront être pondérés (ex. privilégier l'intérêt patrimonial)
- La commission sera vigilante à la qualité et moins à la quantité. Les arbitrages intégreront la capacité de la CDC à assurer l'entretien de ces chemins.

**L'autorité territoriale,**

- **certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes qui seront affichés ce jour au siège de la collectivité**
- **informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen 3, rue Arthur le Duc, 14000 Caen, ou par télérecours sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.**

**Fin de séance : 22h00**